

Granges cisterciennes de la Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles Une dynamique spatiale originale

Mireille Mousnier*

Tolosan Gascony remained for a long time a marginal zone or «dead angle». The arrival of Cistercians, after the first «castra», created new human settlements and stimulated their participation to agrarian management. Two different space dynamics were implemented : that of abbeys, marked by specialization and profitability ; that of peasants, by food polyvalency.

Although they entered into competition, the Cistercians pursued a policy of settlement, and the village communities became interested in speculative activities. Both worked towards integration of this borderland.

Les nombreuses abbayes cisterciennes du Sud-Ouest de la France disent assez le succès de l'Ordre dans une vaste région qui avait connu bien des heurs et des malheurs. Leur histoire n'est pas toujours bien cernée, et les ensembles documentaires sont souvent lacunaires. Elles ont, elles aussi, participé à la colonisation de cet espace partiellement vacant. Mais parler de l'espace cistercien n'est pas que le constat de leur réussite et de leur rôle, sinon de leur poids, à l'intérieur d'un cadre géographique précis, dans l'économie et la société médiévales¹. Un souci a présidé à ma recherche : replacer cette réussite dans son propre contexte, celui d'un temps et d'une région donnés, pour mieux apprécier ce qui était de l'originalité d'un modèle et ce qui était d'une particularité régionale. L'approche par l'occupation de l'espace a paru pertinente, car les structures

agraires qui s'installent alors montrent une diversité telle que les caractérisations sont possibles. La mise en place des paysages fait aussi bien intervenir les aspects d'une géographie physique et climatique, que les besoins et motivations des hommes en quête de nouveaux lieux. Pour une géographie de la mise en valeur, il n'est pas sûr que les valeurs sous-jacentes soient les mêmes pour tous les partenaires.

Plus que dans le grand Sud-Ouest aquitain, la recherche s'est concentrée sur la Gascogne toulousaine, région située à l'ouest de Toulouse, bordée par le grand arc de la Garonne, dans les marges orientales de la Gascogne. Au cours du XII^e siècle, quatre abbayes s'y implantent, trois pour l'essentiel de leur territoire, l'une pour une seule grange à la périphérie de ses biens. Cette région est mal définie historiquement alors, mais l'arrivée des Cisterciens l'éclaire, pendant deux siècles, d'un jour nouveau.

* Université des Antilles-Guyane, France.

Une région déshéritée et sa première mise en valeur

Peut-on faire le bilan des paysages de la Gascogne toulousaine avant l'arrivée des cisterciens² ? Voilà qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Avec quels documents le faire ? Les archives sont désespérément vides et seules quelques chartes de l'abbaye de Moissac jettent un éclairage très ponctuel et fragmentaire³. Ces lacunes sont à la mesure même de l'insignifiance de ces vastes zones marginales. Mais justement, l'installation des abbayes cisterciennes et leur capacité à constituer de copieux recueils documentaires disent moins la part prise dans le développement de cette région par les communautés ecclésiastiques que l'état d'une situation au milieu du XII^e siècle, où se lisent en contrepoint les strates récentes de l'occupation des lieux.

Les données historiques les plus anciennes sont très limitées et l'archéologie ne permet guère de corriger le tableau. Pour deux vicomtés identifiées mais si mal connues (Gimois et Lomagne), que représentent dans l'organisation du pouvoir politique ces seigneurs de Bourret, ceux de Verdun, ou ceux de l'Isle ? L'encadrement monastique est très réduit, et les implantations se trouvent au pourtour de cette région par ailleurs pas vraiment définie. Où s'arrête donc le Languedoc et où commence l'Aquitaine ? Les délimitations des paroisses seules pourraient le dire, mais l'inventaire reste à faire.

Les données géographiques ne sont pas plus favorables : la médiocrité des sols, la vaste couverture boisée, la faiblesse du peuplement chronique pendant de nombreux siècles, sont des constantes que les entreprises humaines ne sont pas parvenues à

entamer. L'habitat reste dispersé, la mise en valeur des terres très peu développée, la maîtrise de l'espace faible. Le grand domaine de type carolingien semble singulièrement absent, et un certain morcellement apparaît sous la forme foncière du *casal*. Reprise et déprise se sont succédées au cours des « siècles obscurs » du Moyen Âge.

Tout se passe, en fait, ailleurs. Il est très vraisemblable que la Garonne constitue un axe de communication fréquenté malgré les difficultés intrinsèques d'utilisation du fleuve ; son équipement précoce en moulins en témoigne. Toutefois elle borde la région, sans que celle-ci puisse en profiter. Au sud, la route de Saint-Jacques-de-Compostelle suit un itinéraire connu, aux étapes organisées ; or les pèlerins doivent y circuler plus que les marchands ou les marchandises. Les villes sont tout aussi absentes, en tout cas très peu nombreuses, ce qui a comme corollaire l'absence d'équipements commerciaux, de marchés. Et la plus importante, Toulouse, est encore une fois à la périphérie. Invertissons le rapport géographique : la Gascogne toulousaine forme un angle mort par rapport aux axes de communication et au pôle de l'organisation spatiale que représente la grande cité, si peu présente et active à l'ouest du fleuve. L'isolement est la grande caractéristique de cette marge où la faiblesse des échanges n'a d'égale que celle de l'emprise humaine sur l'espace.

Vers la fin du XI^e siècle, la situation semble enfin différente. La couverture forestière a été attaquée par les paysans, en particulier sur les terrasses garonnaises, ouvrant des champs aux cultures, ou de larges clairières dans d'autres zones moins proches de Toulouse. Les débuts d'un vignoble proche de la ville étendent les surfaces plantées en

vigne. Des terres changent de mains, et non des exploitations entières, ce qui est l'indice d'une fragmentation de plus en plus grande de la structure foncière et de sa mobilité. L'extension de l'espace humanisé devient une nouvelle donnée géographique.

Ce mouvement s'est accompagné d'une dispersion accentuée de l'habitat, et toutes les composantes sociales sont concernées : maisons paysannes des casals, mottes, ermitages, petits *castella* suivent, accompagnent la mise en valeur des terres. Cette dispersion primaire est à peine modifiée par une première vague de concentration de l'habitat, lente, numériquement faible, incertaine, et peu caractéristique dans cette région. Quelques rares sauvetés, fruits probables d'initiatives comtale ou vicomtale, quelques *castra*, qui dépendent sans doute d'eux, montrent que la région est restée en marge de l'*incastellamento*, trop peu peuplée peut-être, inintéressante à ce titre pour les pouvoirs en place sans doute. Des pouvoirs nouveaux ont-ils réellement émergé ? Il ne s'agit donc même pas d'un habitat intercalaire puisque les pôles de peuplement sont singulièrement absents.

Et pourtant les fruits sont là : les points d'habitat se sont considérablement multipliés, les surfaces cultivées ou exploitées aussi. C'est la conséquence d'innombrables efforts obscurs et anonymes qui ont déjà beaucoup modifié les paysages mais n'ont pratiquement pas laissé de traces dans les archives. La toponymie, comme les copieuses archives cisterciennes, le montrent, mais de manière indirecte. La tâche à accomplir paraît cependant immense tant le milieu exerce un effet répulsif.

L'implantation cistercienne

Les cisterciens n'arrivent cependant pas dans un « no man's land » monastique. La vieille abbaye bénédictine de Mas-Grenier a

vu son rôle relayé par la création d'une série d'ermitages, dont la plupart sont attribuables à l'œuvre de Géraud de Sales (Grandselve, mais aussi vraisemblablement Brageyrac, et de manière plus incertaine Belleperche)⁴. Les débuts du XII^e siècle sont marqués par un véritable renouveau religieux. L'afflux des donations et dotations foncières entraîne rapidement la création de granges (cinq sont connues pour Grandselve en 1142). Répondent-elles aux normes cisterciennes ? On peut le penser dans la mesure où la jeune communauté avait déjà manifesté son attention aux préceptes de l'Ordre (l'évêque Amiel avait souhaité en 1117 qu'elle vive *more cisterciensium*, et il ne s'agissait sans doute pas que de vie spirituelle)⁵. En 1142 est créée l'abbaye cistercienne de Gimont⁶, fille de Berdoues, et dans les quelques années qui suivent, Grandselve⁷ et Belleperche s'affilient à l'ordre cistercien. Les patrimoines s'étendent rapidement, avec des bonheurs divers. Et l'abbaye commingeoise de Bonnefont créée en 1136, installe à Minhac sa grange la plus septentrionale, qui est connue en 1165⁸. On a déjà souligné la diversité d'origine de ces abbayes, soit purement cisterciennes, soit affiliées vers le milieu du XII^e siècle. Ceci expliquerait des temporels aux composants très variés, pas seulement fonciers mais avec des revenus (églises, dîmes), malgré les préceptes de l'Ordre. Le succès est immédiat et l'afflux des dons, comme des achats souvent méthodiquement menés (Gimont et Grandselve le manifestent clairement), mettent les quatre abbayes concernées à la tête d'un vaste patrimoine rural structuré autour d'un ensemble important de granges.

Évaluer le patrimoine des abbayes en nombre de granges est une opération délicate étant donné les disparités de la documentation : entre l'imposante masse documentaire de Grandselve tant pour le XII^e siècle que pour les temps postérieurs, l'important car-

culaire de Gimont qui va jusqu'au début du XIII^e siècle mais laisse dans l'ombre les décennies postérieures, la reconstitution patiente et fragmentée faite pour Bonnefont, la maigreur squelettique des archives de Belleperche, il y a place pour des hypothèses. Les chiffres établis montrent l'existence quasi certaine, à la fin du XIII^e siècle, de vingt-cinq granges pour Grandselve (trois beaucoup plus lointaines, mais les autres à proximité de l'abbaye, en Gascogne ou très près, à l'est de la Garonne)⁹ ; huit pour Bonnefont (une seule grange se trouvant dans la zone concernée)¹⁰ ; six pour Gimont (dont une beaucoup plus méridionale), et six pour Belleperche (dont une en Agenais, et une en Albigeois, les quatre autres se trouvant très proches de l'abbaye, de part et d'autre de la Garonne). On peut vraisemblablement ajouter trois granges pour Gimont au XIII^e siècle - nées sans doute de la fragmentation de plus anciennes - (Bedad, Duzan et Travès). Le cas de Belleperche est plus complexe. Nous sommes bien plus renseignés sur le nombre de ses bastides¹¹ que sur celui de ses granges, sur lesquelles bien peu d'informations ont subsisté. Pour une fois, on peut se demander si la démonstration qui a fait que toutes les bastides cisterciennes connues sont nées sur le territoire d'une grange¹² ne peut pas être inversée : ainsi l'on pourrait affirmer que s'il y a une bastide cistercienne, il y a eu une grange antérieure. On pourrait alors faire l'hypothèse que Belleperche aurait eu également six granges supplémentaires, mais non précisément localisées, qui auraient donné naissance à des bastides. Il est à remarquer qu'il s'agit de territoires proches de l'abbaye, correspondant pour certains sans doute aux environs du site primitif de Belleperche.

Au total, il y eut vraisemblablement une quarantaine de granges cisterciennes dans la région considérée, plus ou moins bien connues, parfois mentionnées une seule fois,

ou même pour lesquelles nous ne faisons que soupçonner l'existence. Mais cela donne à penser de leur impact sur la vie agraire et économique de la région.

La grange, unité d'exploitation

Dès que l'on parle de grange cistercienne, un certain nombre de vocables sont utilisés, qui montrent des approches très différentes. Selon les auteurs, et selon les perspectives, l'on parlera de type d'exploitation agricole, de système d'exploitation, quand ce n'est pas de modèle domanial. Charles Higounet a utilisé même le mot d'«institution fondamentale de l'économie de l'Ordre»¹³. Or, derrière ces termes, ce sont des perspectives très différentes qui se font jour. Caractériser le type d'exploitation permet de comparer avec d'autres structures agraires. La grange est partie, identifiée comme telle, du patrimoine, composée d'abondance de terres souvent de nature diverse (mais il dépend des lieux concernés), formant un grand domaine, unité de gestion de ces biens, structure de référence. Elle est caractérisée par le faire-valoir direct, avec une main d'œuvre de convers et de salariés. Elle est dirigée par un maître de grange.

Par ailleurs, elle est soutenue par une idéologie très affirmée, fondée sur l'autosubsistance, et le travail comme élément d'ascèse : les moines doivent œuvrer de leurs mains plusieurs heures par jour et les convers beaucoup plus, mais ces derniers doivent être à l'abbaye les dimanches et les jours fériés (les granges sont donc à moins d'une journée de marche du centre monastique). Cela signifie que l'abbaye ne participe pas des structures agraires voisines contemporaines (à quelques rares réserves seigneuriales ou alleux près) où dominent des tenanciers qui effectuent le travail et versent aux maîtres du sol des redevances de type divers. Elle est donc en rupture avec les

schémas habituels de la société rurale, et le travail y est un choix et non une contrainte. Dans l'ensemble de son patrimoine, et dans chacun de ses domaines, l'abbaye a une approche non seulement d'exploitant, mais aussi de propriétaire et l'on comprend mieux sa démarche vers l'allodialité¹⁴. La grange n'est pas d'une nature différente par rapport à l'ensemble des biens : la partie vaut pour le tout. Valeur spirituelle, ou simple bon sens aussi, dans cette prescription de tenir les granges éloignées de 2 lieues les unes des autres, de manière à éviter d'éventuels conflits entre membres de la même communauté.

La Gascogne toulousaine est donc parsemée de telles unités d'exploitation, le type est partout présent dans ces temporels cisterciens. De ci de là un détail apparaît : la bergerie de telle grange, les bois de telle autre, le lent rassemblement des terres, les échanges de parcelles qui assurent peu à peu le remembrement du territoire, beaucoup plus rarement les traces directes d'un défrichement. On a souvent noté aussi les aménagements de l'espace, les grands champs, le rôle dans l'établissement de moulins. Les listes de maîtres grangiers peuvent être établies. Les convers sont parfois, mais peu souvent, cités ; les salariés encore moins.

Chaque patrimoine est donc organisé en une série de granges. Mais leur somme se présente de manière très différente, d'une abbaye à l'autre. L'espace occupé par Grandselve frappe par sa massivité et sa compacité : vingt granges se trouvent dans un rayon de moins de 17 km. La disposition concentre la plupart très près de l'abbaye, de manière régulière et assez homogène, contrôlant pratiquement tout l'espace proche, même si ce n'est pas en possession totale. Plus on s'éloigne, et plus les granges sont espacées et peu nombreuses : trois à l'est de la Garonne, mais complétant la grande cou-

ronne de l'ensemble. Les dernières sont à la fois beaucoup plus lointaines et beaucoup plus dispersées. Le patrimoine semble structuré comme une nébuleuse, dont le noyau est formé par l'abbaye, et fortement centré. Bel-leperche offre une répartition différente : l'abbaye est au bord de la Garonne et presque toutes ses terres sont disposées à l'intérieur d'un éventail délimité au nord par le cours du fleuve. Quatre granges seulement y échappent, dont deux très proches (Saint-Porquier et Saint-André-de-Belcasse au nord) et deux autres nettement plus éloignées. La zone contrôlée n'est pas aussi nettement centrée géographiquement, l'abbaye occupant une position périphérique par rapport aux terres, mais essentielle sur l'axe de communication. Gimont manifeste une disposition autre. Six des granges sont très proches de l'abbaye, mais quelques unes et non des moindres, matérialisent une autre dynamique : Franqueville vers le nord le long de la vallée active de l'Arratz, Aigubelle sur le chemin de Saint-Jacques et au contact du Toulousain, Saint-Soulan vers le Comminges. On trouve une disposition avec un noyau compact et des avant-postes éloignés. Le patrimoine de Bonnefont-de-Comminges présente lui aussi un même type de structure, discontinu et éclaté, mais très lié aux grands axes de communication.

Cette répartition différente est renforcée par des comportements spatiaux spécifiques : comparer Grandselve et Gimont est instructif à cet égard. En commun pour les deux, les décennies postérieures à 1150 voient se multiplier les donations et les achats. Voilà, certes, la conséquence du succès des cisterciens et le résultat de l'élan religieux des fidèles. Mais la répartition géographique en est-elle aléatoire ? Rien n'est moins sûr. Plusieurs aspects peuvent être mis en valeur : tout d'abord le remembrement foncier est un phénomène largement attesté dans la plupart

des abbayes cisterciennes (la grange tend, sans y parvenir totalement d'ailleurs, à se constituer d'un seul tenant ; à l'extrême, le cas de l'énorme grange de Calcassac est particulièrement massif). Ensuite, tout donne à penser que l'abbaye mène une politique de localisation délibérée, en faisant passer ses investissements tantôt dans une zone, tantôt dans une autre, quand ce n'est pas, ce qui paraît probable au travers de l'importante documentation de Grandselve, en faisant alterner des phases d'investissements notables, avec des phases d'importance moindre, alors que les donations restent, elles, à peu près constantes durant la même période. Si cela est parfaitement cohérent avec les objectifs, encore est-il bon de le souligner, tant le hasard a peu de place dans une orientation foncière aussi vigoureuse. Mais l'organisation des deux ensembles de Grandselve et Gimont montre une grande différence. Nous connaissons le nom de leurs granges à des moments différents (grâce aux bulles pontificales, par exemple). La première est vite dotée de domaines conséquents à une quinzaine de kilomètres du centre ; la seconde crée tout d'abord les granges les plus proches de l'abbaye. Puis, le temps passant, et les moyens affluant, la première implante de nouvelles unités à l'intérieur d'une vaste zone où le réseau était faiblement articulé ; l'autre s'implante plus loin, en profitant du manifestement des grandes voies de communication. La première contrôle des surfaces de plus en plus étendues, de plus en plus densément (et continue à différencier de nouvelles granges au cours du XIII^e siècle, par fragmentation du territoire d'anciennes) ; sa territorialisation est de plus en plus forte ; la seconde arrête rapidement sa progression en hectares au cours du XIII^e siècle, mais structure de forts axes d'activités et d'échanges. La première développe une dynamique quadratique alors que la seconde se lance dans

une dynamique linéaire. Il n'est pas inutile de noter que la puissance politique de la famille de l'Isle-Jourdain s'est construite de la même manière que celle de Grandselve, en vaste seigneurie territorialement assise. Belleperche est-elle moins bien connue, ou bien a-t-elle été limitée par la présence conquérante de sa voisine ?

Du réseau de granges au système

Le terme même de réseau implique qu'il y a plus qu'une simple juxtaposition, qu'un maillage de l'espace où l'unité de compte serait la grange, mais qu'il s'agit d'un ensemble. Les liens sont nécessairement étroits avec l'abbaye puisque la plus grande partie des granges est à moins d'une journée de marche : le rapport de proximité joue en faveur de la dépendance vis-à-vis de l'abbaye. Le poids de celle-ci dans l'administration de l'ensemble est très caractéristique. La gestion du temporel est assurée, à l'intérieur de chaque monastère, par une série d'offices aux caractères économiques très nets, tous proches d'un seul homme dont le rôle est tout à fait capital, le cellierier. Il est l'interlocuteur par excellence des maîtres de granges qui dirigent chaque domaine, comme il est l'interlocuteur, à l'extérieur, des partenaires économiques. La multiplication des granges et l'importance du temporel n'entraînent pas une déconcentration de la gestion, mais l'adjonction d'offices subalternes au niveau central, comme les sous-cellieriers. Il y a unité de direction et donc capacité à mener tout aussi bien une politique de gestion de l'espace que de gestion des ressources, tant matérielles qu'humaines. L'abbaye a une mainmise absolue sur le développement de ses granges et introduit donc des rapports de dépendance centre-périphérie, dans une politique agraire très affirmée. Il ne semble pas que ce soit la grange qui ait une quelconque initiative dans

la détermination d'une politique d'acquisition. Elle n'est que le prolongement de la volonté de l'abbaye. Le patrimoine foncier des abbayes est ainsi clairement articulé : et l'habitude qu'a eu chaque abbaye de rassembler ses chartes en cartulaire par grange est un signe évident de cette identification de chaque unité.

Le tout forme donc une structure réticulée, mais tout l'intérêt du réseau ainsi constitué passe par les relations internes qui sont établies. Une approche plus systémique s'impose, qui tend à montrer que les activités économiques sont intégrées, que les complémentarités sont systématiquement organisées. Les granges sont installées sur des terroirs différents (vallée, coteaux, plateaux ; et cela est une constante dans cette région aux reliefs si morcelés) qui ne reçoivent pas les mêmes types de productions. Par là même, ces dernières sont souvent variées, en terme de subsistance. Et la grange semble participer de la pratique considérée comme classique chez les paysans : une polyculture associée à de l'élevage. Il faut cependant y regarder de plus près. Les animaux les plus divers sont élevés, mais les spécialisations apparaissent vite : telle grange sur de gras pâturages de fond de vallée se consacre essentiellement aux bovins, alors que telle autre sur les maigres boubènes produit des pores. La création d'un vignoble est délibérée à Nonas et Favardac. Chaque grange proche d'un cours d'eau tend à y établir un moulin à grains.

Et les exemples sont innombrables. Mais dès que l'on prend du recul par rapport à l'analyse de toutes ces activités, il est bien clair qu'une conception d'ensemble paraît dominer : les productions les plus diverses sont ainsi assurées, et leur somme tend à couvrir l'ensemble des besoins en autosuffisance des abbayes. Par contre, là où le paysan devait se contenter de l'exploitation des

différents types de terroirs tout proches de son habitation, l'abbaye mène une même démarche à une échelle spatiale parfois considérable.

Et, plus qu'un réseau, c'est un système qui se met en place. Il demeure impossible de savoir quels sont les rapports que les granges établissent entre elles, indépendamment de leurs relations avec l'abbaye elle-même. Y a-t-il hiérarchie entre elles ? Est-ce un réseau avec maillons de subordination intermédiaires entre le centre et les domaines ? Le seul élément d'appréciation est en fait lié à l'absence parfois d'une mention qui semble, par ailleurs, nécessaire : celle de maître grangier pour certaines d'entre eux, puisque nous avons vu qu'il est personnage essentiel de la structure foncière. Le patrimoine de Grand-selve est instructif à cet égard, même si cet argument doit être manié avec la plus grande prudence. Le total important de domaines identifiés est lié aux mentions spécifiques de granges. Mais a-t-on pour autant la grange cistercienne dans toute l'acception du terme ? Autant les maîtres de granges des domaines connus dès les premiers temps sont cités, autant, vers la fin du XIII^e siècle, alors que les noms de granges se multiplient, on ne trouve pas mentionné pour elles de grangiers. Dans la perspective qui nous occupe, on peut faire l'hypothèse, pour certaines d'entre elles, surtout celles nées de la fragmentation du territoire sans doute trop vaste de la grange du début du XIII^e siècle, qu'elles ont pu continuer à être gérées à partir de la grange principale, même si le nouvel établissement concentrait main-d'œuvre, bâtiments et exploitation (par exemple la grange de Larra du XII^e siècle correspond aux territoires de Larra, Bélesta et Aurano au XIII^e siècle, sans que des grangiers soient connus pour ces deux dernières). La hiérarchisation entre certaines d'entre elles est probable, mais non prouvée, cependant.

A plus grande échelle, les activités s'intègrent les unes aux autres sur de très lointains horizons. L'élevage du mouton est le plus spectaculaire, en particulier à Grandselve qui jouissait de droits de pâturage et de possibilités d'estives sur des centaines de kilomètres carrés. Mais aussi, Gimont et Grandselve développent en Roussillon et Narbonnais des activités autour des oliviers et du sel. Le cas de Grandselve est privilégié par l'importance même de la documentation et il n'est pas sûr que Gimont et Belleperche aient connu pareille intégration des activités, mais la complémentarité y était déjà poussée, et d'autres abbayes du Sud-Ouest ont manifesté semblable orientation, tout particulièrement Obazine¹⁵. Les distances sont telles qu'elles sont hors de propos avec les normes cisterciennes. Mais ces abbayes ne les ont manifestement jamais suivies en la matière.

L'aspect le plus important de cette situation est que les horizons économiques de ces abbayes montrent un élargissement tel que la dilatation de l'espace utile est spectaculaire. Sans y participer directement eux-mêmes, les paysans ont pu cependant bénéficier de ces nouvelles perspectives économiques, et les exemptions de péages accordées à Grandselve sur la Garonne se font l'écho de ce qu'elle transporte aussi des marchandises pour d'autres¹⁶. Que de sacs de blé ou de barriques de vin d'origine laïque ont bien pu emprunter la panse de ses bateaux le long du fleuve !

Par ailleurs, les diverses granges au contact même de Toulouse assurent, elles aussi, une meilleure adaptation à d'autres types d'activités, orientées vers la commercialisation. Les cisterciens ont vraisemblablement joué un rôle moteur dans l'ouverture des dimensions mentales de la Gascogne toulousaine. Est-ce le cadre conceptuel d'un ordre aux dimensions «européennes» ? Est-ce un sens aigu de pratiques particulièrement

performantes qui rentabilisaient au maximum les surfaces exploitées et les circuits établis ?

La grange, un modèle ?

Il est bien sûr tentant de poser la grange cistercienne comme un modèle, transférable dans d'autres lieux et dans d'autres cadres. Ses modalités sont arrêtées, réglementées et l'excellence du type est attestée par ses réussites, par les preuves innombrables de l'efficacité de sa gestion.

En tout cas, Gimont et Grandselve en témoignent largement par de très nombreux aspects connexes (rôle dans la formation de la main-d'œuvre¹⁷, spécialisation professionnelle parmi les moines et convers¹⁸, capitalisation, réinvestissement¹⁹ etc.).

De fait, les communautés monastiques voisines établissent, elles aussi, des granges qui, sur des aspects sans doute très voisins, semblent des reproductions du modèle : grange du prieuré fontevriste de Brageyrac, de celui de Lespinasse, grange de l'abbaye prémontrée de Lacapelle. Cependant trop de détails manquent pour savoir si le vocable de grange n'est pas d'une polysémie inquiétante, et les comparaisons doivent être faites avec l'extérieur. Et voilà même qu'un particulier envisage d'établir une grange.

Le modèle serait-il aussi valable pour les paysans ?

S'agit-il d'un modèle cistercien ? Ou d'un modèle cistercien à variante gasconne ? En effet, le type théorique n'est pas absolument appliqué, et le fut-il jamais ? Si l'énorme majorité des granges se trouve à moins de 15 km de leurs abbayes, il ne faut pas sous-estimer les exceptions : Bonnefont, Gimont et Grandselve ont chacune une grange très proche de Toulouse et donc loin de l'abbaye, sans compter, pour Grandselve, des granges nettement plus lointaines (aux bords de la Méditerranée) ou pour Belleperche, celle de

Bonnefont en Albigeois. Par ailleurs, les distances recommandées entre les granges sont loin d'être celles du réel. Alors pourquoi cette distance de deux lieues : les chartes ne se font pas l'écho de difficultés particulières ; ou bien veut-on déterminer une taille maximale de la grange (environ 1500 ha) ? Dans ce dernier cas, on peut remarquer que pour Grandselve (étant donné le nombre des granges et leur taille quand elle est à peu près connue) les granges proches de l'abbaye, assez densément installées, ne dépassent pas les 200 à 300 ha alors que les granges périphériques sont souvent beaucoup plus vastes, mais aussi beaucoup plus boisées et moins exploitées. Comment croiser les critères d'appréciation ? Quant aux tenanciers, ils existent, dès la fin du XII^e siècle, mais il semble que ce soit surtout sur la périphérie des granges, et en aucun cas ils ne constituent un élément majeur et moteur de l'exploitation²⁰. Il n'y a donc pas abandon d'un système (le faire-valoir direct), mais des aménagements de détail qui font de la grange l'outil le plus commode d'exploitation, mais certainement pas le seul. Donc, constater pour l'ensemble de l'Ordre des entorses au système domanial dès 1208, c'est sans doute méconnaître la masse des situations de détail antérieures. La grange est en train de prendre une physionomie très particulière : des prés sont affermés à des paysans, des tenures sont exploitées par des tenanciers. Elle n'est plus une unité d'exploitation, mais une unité d'emprise spatiale. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir où sont versées les redevances, grange ou abbaye, encore que la grange puisse n'être que le lien commode entre le tenancier et l'abbaye. Mais l'inconnue subsiste.

Plutôt que de confronter la grange cistercienne aux principes édictés, son originalité en Gascogne orientale est plus apparente si on la compare aux exploitations des autres

ordres religieux : hospitaliers et templiers, et leurs commanderies et préceptories. Un nombre important dans cette même région : là, les tenures sont largement et très modestement répandues, et la main d'œuvre servile est également attestée. Donc, plus qu'une question de nature, c'est une question de degré dans l'exploitation directe et indirecte qui se pose. Qu'il y ait des tenanciers ne semble en aucun cas une contrainte liée à une pénurie de main-d'œuvre, mais le maintien d'une situation déjà acquise, commode vraisemblablement. Et lorsque Grandselve et Gimont sont autorisées en 1401 par le Chapitre général à transformer en faire-valoir indirect bon nombre de leurs terres²¹, il y avait plus de deux siècles qu'elles le pratiquaient de fait.

L'évolution du système domanial cistercien touche-t-il de la même manière ces granges et celles du reste de l'Ordre, tel qu'elle est également connue par l'intermédiaire des décisions du Chapitre général ? Les premières traces de transformations de granges sont plus tardives que les *Statuta* de 1334 : pour Grandselve, Lescout est affermée en 1339 et Nonas en 1346. Tout se passe comme si la grange ayant été plus insérée dans la réalité gasconne dès les débuts restait donc plus longtemps cistercienne, avec une rupture moins grande que pour d'autres grands domaines en Europe. L'expérience gasconne, durant deux siècles reste exemplaire. Sur quelles bases ?

Deux dynamiques différentes

Revenons au XII^e siècle. Deux dynamiques se développent : en Gascogne toulousaine, la mise en valeur paysanne continue tend à faire du peuplement un moteur. L'espace se remplit, se différencie, s'articule. Les parcelles de grande taille se fragmentent de plus en plus, donnent des champs de taille beaucoup plus réduite, chacun portant

des cultures diversifiées, avec des choix culturels bien adaptés au morcellement du relief et à la juxtaposition fréquente de terroirs différents. Seule, la forêt, même rabougrie, occupe encore de vastes surfaces.

La concentration du peuplement qui, par vagues successives, a structuré la répartition de la population a eu un autre effet sur les paysages : les maisons ne sont plus systématiquement dispersées sur les exploitations, encore que les bordes signalées maintiennent ce type d'habitat, mais sont rassemblées dans le *castrum*.

En fait, c'est la masse des initiatives individuelles, plus que seigneuriales (même si les seigneurs ont largement toléré le phénomène) qui, avec l'augmentation sensible de la population durant ces deux siècles, a modelé les paysages agraires : ceux-ci tiennent des conditions géographiques le choix de certaines activités (type de céréales, élevage), mais de leur humanisation l'extension des zones mises en valeur, le sillonnement des innombrables voies de communications, la multiplication des habitations. Manifestement, les granges ne sont pas établies dans des « déserts » absolus, mais étaient, à l'origine, cernées de petits habitats dispersés, et prises dans un mouvement général, lent et timide de concentration de l'habitat. Leur installation a-t-elle eu comme conséquence d'éloigner les populations, de faire le vide autour d'elles ? La réponse est difficile.

Ch. Higounet penche pour l'affirmative²². Mais la manifeste évolution vers la seigneurie cistercienne (détention de cens, obliés, agrier, autres droits), ou plus exactement, la juxtaposition, à l'intérieur d'un même patrimoine de secteurs en exploitation directe, et d'autres en faire-valoir indirect, ne plaide pas en cette faveur. M. Lacaze fait remarquer l'absence d'entrée massive de paysans dans l'abbaye de Gimont comme convers ou serfs²³. Cependant, il n'empêche que des cas

d'éviction de tenanciers sont patents. On se trouve donc confronté à des décisions qui, par leur diversité et leur antagonisme apparent, montrent qu'il n'y a politique déterminée ni dans un sens ni dans l'autre. Peut-on y voir des solutions tout à fait ponctuelles à des situations traitées au cas par cas, en fonction d'impératifs qui n'ont rien de catégoriques, mais sont éminemment fluctuants ? Il n'y a pas une seule réponse, mais des réponses possibles. Il est par contre beaucoup plus assuré que l'installation des bastides a dû provoquer une attraction considérable sur les populations dispersées environnantes.

Ce n'est pas le même élan construit par de nombreuses volontés humaines juxtaposées qui sous-tend la dynamique cistercienne. S'il y a bien en point commun le besoin de survivre dans un environnement assez foncièrement hostile, il n'a pas fallu longtemps pour que le stade soit dépassé à l'intérieur des communautés monastiques. Leur importance numérique (une tradition attribue plus de 400 convers à Grandselve) n'a pas réellement aggravé le problème. Les choix d'activités où la spécialisation et la spéculation sont manifestes, la commercialisation des surplus produits, l'intégration dans les grands circuits commerciaux sinon économiques font de la mise en valeur elle-même le moteur, dans une politique unique et délibérée, organisée et résolue, celle des gestionnaires de l'abbaye.

Le décalage semble grand avec des exploitations paysannes encore vouées, le plus souvent, à une polyculture vivrière faisant vivre des familles. La juxtaposition de la petite exploitation paysanne et du grand domaine cistercien ne risquait-elle pas de devenir conflictuelle ?

L'espace avait pu paraître pendant longtemps une donnée illimitée, parce qu'en fait indéfini. Il y avait tant à conquérir, à mettre

en exploitation ! Mais le temps ayant passé, l'espace a été délimité, occupé, et il semble qu'il n'y ait plus assez de place dans un monde désormais fini, trop plein en tout cas pour que chacun puisse développer sans heurt une extension de son domaine spatial. Il n'y a pas lieu ici de relater les innombrables conflits qui éclatent au cours du XIII^e siècle entre abbayes, entre abbayes et communautés villageoises, entre abbayes et seigneuries laïques. Mais elles ont toutes comme prétexte des supports économiques (moulins, pâturages, bois réservés) et souvent comme enjeux, le contrôle de zones plus ou moins vastes, plus ou moins vacantes ou faiblement occupées.

Ces conflits, qui ne sont pas les seuls en des temps très troublés où la montée des violences multiplie les signaux d'alarme, sont manifestés par un aspect très original au sein des granges : la construction de granges fortifiées. Deux éléments doivent être pris en considération pour nuancer cette assertion : le faible nombre de granges qui nous soient parvenues dans leur état de la fin du Moyen Age, et l'absence de datation par les textes de leur construction. La plupart des granges médiévales a en effet disparu : soit le site lui-même n'est pas connu, absorbé vraisemblablement par le développement d'une bastide ; soit les bâtiments existants montrent très clairement des traits architecturaux qui, pour être anciens, n'en remontent pas pour autant au Moyen Age. Demeurent trois ensembles remarquables : les granges de Lassale, Terride et Juilles. Vaste corps central aux murs très épais, étagelement en hauteur, tour, sont caractéristiques de la première et de la troisième ; portail massif, surmonté de mâchicoulis pour la seconde, offrent des traits architecturaux remontant tous, assez vraisemblablement au XIII^e siècle, et au plus tard au XIV^e siècle. La disposition de ces granges fortifiées par rapport à leurs

abbayes ne laisse pas de prévoir un rôle réel de défense aux marges d'un patrimoine sans doute chèrement convoité : Lassale et Terride sont diamétralement opposées par rapport à Grandselve, et au plus loin du noyau central ; Juilles représente la limite méridionale du noyau abbatial de Gimont. Qu'en était-il des autres ? Furent-elles toutes fortifiées en ces temps ? Il est tentant de rappeler la grange de Fontcalvy qu'avait Fontfroide, et il faudrait certainement regarder plus près celle de Coursan. Mais à voir l'importance du patrimoine architectural, on ne peut que déplorer la rapide disparition corps et biens, (en moins de quinze jours, il y a une quinzaine d'années), sous les coups des marchands de matériaux et des antiquaires, de la grange Lassale dont G. Leblanc avait décrit peu auparavant les trois niveaux sur une vaste salle unique séparée par des piliers en trois nefs²⁴. Protection des biens, mais signe aussi d'une puissance qui n'était pas que militaire, ces granges affichaient le pouvoir des abbayes sur de vastes étendues objets de rivalités multiples.

Deux dynamiques complémentaires

Les deux logiques en sont arrivées à l'affrontement après une longue coexistence somme toute pacifique. Les structures foncières semblent diamétralement opposées : multiplication des petites exploitations paysannes tout au long de deux siècles, en un long mouvement continu ; et par ailleurs renforcement du grand domaine cistercien de plus en plus homogène, semble-t-il.

Mais cet affrontement n'est qu'apparent car chacun des partenaires s'est pénétré de la logique de l'autre, ou bien a été contaminé par le modèle de l'autre. La logique du peuplement, dès l'origine nécessairement présente dans le cadre cistercien, a vu le maintien de tenanciers en place, l'encadrement paroissial contrôlé en particulier par le biais

de la possession des dîmes, ou de la présentation de paroisses. Si l'on compare avec la situation de la Catalogne, à Poblet et Santes Creus, dès les débuts, des colons censitaires reçurent des terres incultes. Plus que de la dégradation de l'exploitation directe, ne s'agirait-il pas plutôt d'une logique commune de la colonisation, alliant les facteurs humains et spatiaux ? Déjà, une abbaye accueille et installe des communautés sur ses propres terres, sans le secours, ou l'appui obligé, de la royauté (à Puyvidal pour Grandselve). Il restera difficile de dire (est-ce un choix philosophique ?) si l'abbaye en question a été sensible aux besoins exprimés d'une population en quête de terres à exploiter ; si elle y a trouvé son compte (mais lequel, quand n'est pas attesté de manière sûre un manque de main-d'œuvre de convers ?), ou son simple profit quand n'est pas du tout attesté non plus un endettement dramatique ; ou bien si elle a succombé aux assauts répétés de foules quémandeuses qu'une faim de terres pousse aux dernières extrémités. Tous les stades possibles de négociations restent intermédiaires.

Et dans le même élan, les bastides naissent les unes après les autres en Gascogne toulousaine, pas plus d'origine cistercienne que les autres, si ce n'est en raison de leur énorme patrimoine foncier, pas plus précoce que les autres, et sinon même plus tardives. Le grand domaine aurait-il à ce point résisté, avant un mouvement d'«accensement» nettement tardif dans les premières décennies du XIV^e siècle ?

Le Chapitre général s'est montré singulièrement discret sur le phénomène.

D'un autre côté, le développement économique de toute cette région a multiplié les liens avec un grand centre urbain, Toulouse, par le biais des matières premières, de la main d'œuvre, des investissements, des échanges de toutes sortes. D'autres villes,

nombreuses et petites, issues d'une nouvelle vague de la concentration de l'habitat, ont structuré de vastes étendues autrefois essentiellement rurales, avec leurs activités économiques spécifiques, jouant un important rôle de marché qu'il faut approvisionner par des activités plus spéculatives, et qui gèrent l'espace d'une manière très différente. Deux secteurs sont particulièrement remarquables : la vigne qui correspond à une exploitation intensive des surfaces sur quelques zones privilégiées (coteaux, versants de vallées), et donc peu nombreuses, même si le XIII^e siècle voit une augmentation très sensible des vignobles. L'élevage est par contre une importante spécialisation : c'est surtout un élevage extensif, présent sur de vastes zones de parcours, et ce d'autant plus aisément que les terres peu fertiles trouvent dans le pâturage une activité toute naturelle. De fait, à la fin du XIII^e siècle, les activités des paysans, comme celle des domaines cisterciens sont extrêmement voisines, entraînant une même approche de la gestion de l'espace, et participant d'une même logique de marché et de débouchés. Les deux élan se sont rapprochés au point de se confondre.

Conclusion

Deux dynamiques spatiales se sont rencontrées en Gascogne toulousaine, l'une liée au peuplement, à l'occupation des terres, à la multiplication des foyers d'habitat, et l'autre à l'exploitation des terres, à leur mise en valeur (au sens fort du terme). Les deux moteurs sont différents : la première est menée par les paysans, avec l'appui, sinon la complicité du pouvoir seigneurial ; la seconde par les granges cisterciennes. Au milieu du XII^e siècle, les deux coexistent sans pour autant entrer véritablement en concurrence. Il est vrai qu'il y a de la place pour tout le monde, même si celle-ci n'est pas toujours d'une qualité remarquable.

Notes

1. Bernadette Barrière, «L'économie cistercienne du Sud-Ouest de la France», *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen-Age aux Temps Modernes*, Flaran 3, Auch 1983, 75-99.

2. Mireille Mousnier, *La Gascogne toulousaine (1100-1300) : une dynamique spatiale et sociale*, 440 p., à paraître.

3. Marie-Claude Lefebvre-Becq, *Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac*, thèse École des chartes, 1974, (dactyl.).

Michel Zimmermann et alii, *Les sociétés méridionales autour de l'an mil*. Répertoire des sources et documents commentés, Paris, CNRS Éditions, 1992.

4. Mireille Mousnier, *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales, XII^e - début XIII^e siècles*, thèse de III^e cycle, (dactyl.), Toulouse, 1982.

Cécile Macary, *L'abbaye cistercienne de Belleperche et son temporel, XII^e - début XIII^e siècle*, maîtrise, Toulouse 1981 (dactyl.).

Jean-Michel Garric, *L'abbaye cistercienne de Belleperche en Lomagne. État des connaissances*, DEA, Toulouse 1991 (dactyl.).

5. *Gallia christiana*, t. XIII, *Instrumenta*, col. 15.

6. Martine Lacaze, *Le temporel de l'abbaye cistercienne de Gimont en Gascogne, milieu XII^e-milieu XIII^e siècles*, maîtrise, Toulouse 1988 (dactyl.).

7. Georges Passerat, «La venue de Saint Bernard à Toulouse et les débuts de l'abbaye de Grandselve», *Saint Bernard et la recherche de Dieu*, *Bulletin de littérature ecclésiastique*, janvier-mars 1992, p. 33.

8. Charles Samaran et Charles Higounet, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont-en-Comminges*, Paris 1970, p. 27.

9. Mireille Mousnier, «Les granges de l'abbaye cistercienne de Grandselve (XII^e-

XIV^e siècle)», *Annales du Midi*, 1983, p. 7-23.

10. Charles Higounet, *op. cit.*, p. 27-30.

11. Georges Passerat, «Pour un inventaire des bastides de Tarn-et-Garonne», *46^e Congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Montauban, 1986, p. 205-215.

12. Charles Higounet, «Cisterciens et bastides», *Le Moyen Age*, n° 1-2, 1950, p. 78.

13. Charles Higounet, «Essai sur les granges cisterciennes», *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux temps modernes*, Flaran 3, Auch, 1983, p. 157.

14. Martine Lacaze, *op. cit.*, p. 98.

15. Bernadette Barrière, *L'abbaye cistercienne d'Obazine en Bas-Limousin. Les origines. Le patrimoine*, Tulle, 1977, p. 151-183.

16. L. Duval-Arnould, «Exemptions générales de péages accordées par les papes au XIII^e siècle», *Römische Kurie. Kirchliche Finanzen. Vatikanisches Archiv. Studien zu Ehren von Hermann Hoberg*, sous la direction de E. Gatz, t. 1, Rome, 1979, p. 141.

17. Bernadette Barrière, «L'économie cistercienne du Sud-Ouest de la France», *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux Temps Modernes*, Flaran 3, Auch, 1983, p. 83.

18. Martine Lacaze, *op. cit.*, p. 81.

19. *Idem*, p. 92.

20. *Idem*, p. 83 ; Mireille Mousnier, *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales, XII^e-début XIV^e siècles*, thèse de III^e cycle (dactyl.), Toulouse, 1982, p. 87.

21. J. Canivez (édité par), *Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786 : année 1401*, n° 54.

22. Charles Higounet, «Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en

Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide», *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux 1978, p. 372.

23. Martine Lacaze, *op. cit.*, p. 83.

24. Gratien Leblanc, «La grange Lassale. Étude historique et archéologique d'une grange cistercienne», *Actes du 10^e congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Montauban, 1956, p. 121-134.